



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



COMITE POUR L'AGREMENT DE LABORATOIRE GEOTECHNIQUE

Siège : Bâtiment du MAHTP 1^{er} Etage - Porte 136

Rue RANAIVO Jules, Anosy – ANTANANARIVO
MADAGASCAR,

ATTESTATION D'AGREMENT

- Vu le décret N°2006-434 du 27 Juin 2006 portant création du Comité pour l'agrément de Laboratoire géotechnique.
- Vu l'arrêté N°10190/2019/ MAHTP du 27 Mai 2019 portant nomination du Président et des Membres du Comité pour l'Agrément de Laboratoire Géotechnique
- Vu le Procès Verbal de réunion du Comité d'Agrément en date du 15 Novembre 2019.

Le Comité renouvelle l'agrément octroyé au Laboratoire GEO ECO CONSULT à l'adresse Lot AVB Avarabohitra - Itaosy Antananarivo, pour exercer le métier en tant que Laboratoire Géotechnique agréé par le GALG à Madagascar.

L'agrément concerne les unités géotechniques suivantes :

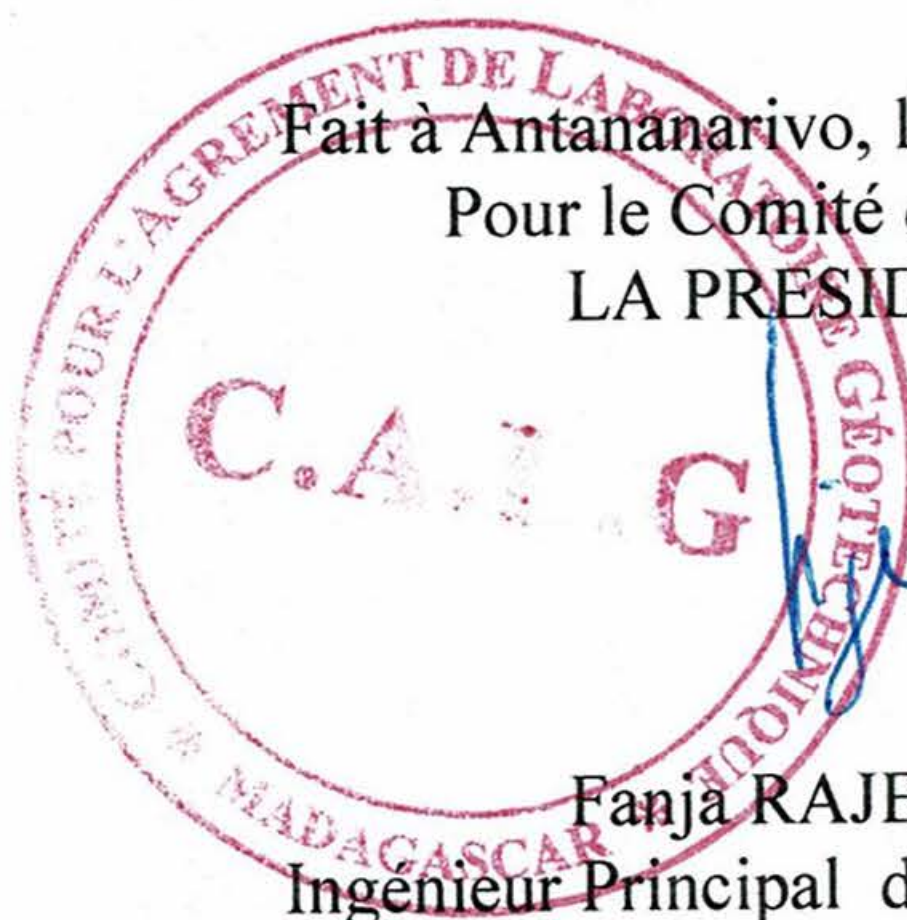
- Les Sols
- Les Matériaux
- Les Liants hydrauliques et les mélanges et bétons hydrauliques
- Les liants hydrocarbonés, leurs dérivés et les mélanges
- Les essais in situ

Conformément à l'article 18 du Décret sus mentionné, le présent agrément est délivré pour une durée de Trois (03) ans à compter de la date de signature de la présente Attestation. La demande de renouvellement devrait être déposée au moins Six(06) mois avant la date d'expiration dudit agrément.

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Antananarivo, le 18 Novembre 2019

Pour le Comité d'Agrément
LA PRÉSIDENTE



Fanja RAJERISON
Ingénieur Principal des Travaux Publics